

Le métier de surveillant doit enfin entrer dans le XXI^e siècle !

Pantin, le 20 juillet

En visite au centre pénitentiaire de **Varennnes-le-Grand**, l'équipe nationale, composée d'Alexandre CABY, secrétaire général, et de Thomas JACQUOT, secrétaire général adjoint, tient tout d'abord à remercier chaleureusement l'ensemble des personnels rencontrés tout au long de cette journée.



Nous étions également accompagnés de Samuel BEUGNY, secrétaire local de VLG, ainsi que d'une délégation de la nouvelle équipe **UFAP UNSa Justice** du centre pénitentiaire de Châteauroux, que nous saluons fraternellement.

Cette visite n'avait rien d'ordinaire pour l'équipe nationale. Il s'agissait d'une véritable immersion aux côtés de nos collègues en détention, afin d'observer, au plus près du terrain, le dispositif du **surveillant acteur**, au sein même de l'établissement qui l'a vu naître.

À travers ce message, nous tenons également à remercier sincèrement Thierry CORDELETTE, ancien secrétaire général de l'Union régionale de Dijon, qui a imaginé et construit de toutes pièces cette évolution majeure du métier de surveillant.

Mais de quoi parlons-nous réellement ? Et surtout, de quoi parlons-nous factuellement ?

Le surveillant acteur, c'est avant tout une sécurité supplémentaire pour les personnels en détention. Ce que nous avons observé à VLG est sans appel.

L'autonomie de service et un planning enfin placé entre les mains des agents

Poser ses congés, libérer une journée pour répondre à un impératif familial ou personnel, organiser collectivement son service : à VLG, cela devient possible.

Cette autonomie agit directement sur l'absentéisme et sur l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Être acteur de son service, c'est aussi être responsabilisé et prendre des engagements forts, définis collectivement avec son équipe.

Loin d'être une contrainte, l'autonomie redonne du pouvoir aux personnels sur leur propre organisation. Elle met fin à un système dans lequel le planning peut trop souvent devenir un outil de pression sociale ou de règlement de comptes.

Le cadencement de la journée de détention

À VLG, c'est bien l'administration pénitentiaire qui fixe le rythme de la détention, et non la population pénale ou les services « partenaires ».

Les déplacements des personnes détenues sont organisés selon des créneaux précis : 7 h 30, 8 h 15, 9 h 15, 10 h 15 et 10 h 45. Ces horaires permettent d'encadrer l'ensemble des mouvements de la matinée et d'éviter les mouvements permanents, désordonnés ou imposés aux personnels.

Oui, c'est possible !

Ce fonctionnement permet aux surveillants de ne pas être réduits au rôle de simples « porte-clés ». Il redonne un cadre à la détention, une maîtrise des mouvements et une véritable autorité aux personnels.

La fin de l'isolement du surveillant en détention

À VLG, jamais une surveillante ou un surveillant n'ouvre seul une porte de cellule.

L'organisation du travail repose sur des équipes mobiles pour les mouvements collectifs et sur le binôme pour chaque ouverture de cellule.

Cette organisation rejoint pleinement la ligne défendue par l'**UFAP UNSa Justice** : plus jamais un agent seul devant une porte de cellule !

Rompre avec l'isolement du surveillant, c'est protéger les personnels, prévenir les agressions, mieux gérer les incidents et renforcer la cohésion collective.

Un local commun pour l'ensemble des personnels du bâtiment

Travailler en équipe, c'est également pouvoir échanger en permanence sur l'ambiance de la détention, les difficultés rencontrées et les comportements observés.



Le bureau commun est indispensable. Il permet aux personnels de partager les informations, d'analyser collectivement les situations et d'anticiper les comportements inadaptés ou dangereux.

La sécurité ne se résume pas à des équipements ou à des procédures. Elle repose aussi sur la circulation de l'information, l'expérience des agents et l'intelligence collective.

L'expertise métier enfin reconnue

Chaque surveillant affecté au sein des équipes autonomes exerce les missions de surveillant acteur. Dès son écrou, chaque personne détenue est suivie par au minimum deux personnels référents.

Mais dans quel objectif ?

Les surveillants acteurs réalisent des audiences auprès de la population pénale, aussi bien dans le cadre du parcours arrivant que tout au long de la détention.

Ils produisent des rapports précis, construits au plus près du terrain, permettant d'éclairer les commissions pluridisciplinaires uniques, les commissions d'application des peines et les décisions relatives à l'affectation dans les différents régimes de détention.

Leur expertise permet également d'apporter au juge de l'application des peines une vision concrète de l'attitude réelle de la personne détenue tout au long de son incarcération, notamment dans le cadre de l'examen d'un éventuel aménagement de peine.

Les effets constatés sont incontestables : l'autorité des personnels est naturellement restaurée grâce à ces nouvelles prérogatives.

Les magistrats sont unanimes : les rapports des surveillants sont indispensables. Ils apportent un éclairage concret sur le comportement réel de la personne détenue, au-delà des apparences et des discours de circonstance.

Cette mission ne vient pas concurrencer le travail de nos collègues CPIP. Elle le complète. Surveillants et conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation apportent des regards différents, mais complémentaires et indispensables à une évaluation sérieuse des parcours.

Le surveillant ne doit plus être relégué au rang de simple exécutant. Il observe, analyse, rend compte et participe directement à la prise de décision. Il est un professionnel de la sécurité, mais également un acteur incontournable du parcours de détention.

Ce nouveau métier, que l'**UFAP UNSa Justice** défend depuis de nombreuses années, sera porté avec détermination par la nouvelle équipe nationale.

Nous sommes désormais largement convaincus d'une chose : il faut impérativement transformer un métier qui, sur les coursives, n'a pratiquement pas évolué depuis plus d'un siècle.

Il est temps de sortir du surveillant isolé, enfermé dans un fonctionnement archaïque et réduit à ouvrir et fermer des portes.

Il est temps de construire un métier fondé sur les équipes mobiles, l'autonomie de service, la sécurité collective, la responsabilisation et la reconnaissance de l'expertise professionnelle.

C'est avec cette conviction renforcée, nourrie par la réalité du terrain, que l'**UFAP UNSa Justice** abordera les discussions avec « Vendôme », à partir du mois de septembre.

L'**UFAP UNSa Justice** ne réclame pas une nouvelle expérimentation. Elle exige désormais une véritable évolution du métier, déployée nationalement, financée et adaptée aux réalités de chaque établissement.

Le secrétaire général, Alexandre Cabry

